

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 22 février 2022 à 19 h 30* à l'hôtel de ville au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jean Précourt et Jonathan Gamelin, sous la présidence du maire André Descôteaux.

Les membres du conseil ayant tous reçus l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller Steeve Desmarais est absent, absence motivée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-02-72

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Budget 2022 – Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la Municipalité de Pierreville;

Période de questions ;

04. Levée de l'assemblée.

03. BUDGET 2022 – Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la municipalité doit présenter et adopter un budget pour l'exercice financier de l'année en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a effectué la préparation du budget finale avec les taux et les chiffres décidés par les élus selon les projets pour l'année 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

2022-02-73

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par la conseillère Josée Bussièrès

IL EST RÉSOLU à la majorité des conseillers présents, d'adopter le budget présenté pour l'exercice financier 2022, prévoyant des revenus de 3 856 500 \$ et des dépenses de 3 392 392 \$ créant ainsi un excédent de 464 108 \$ avant le remboursement de la dette à long terme, les dépenses d'immobilisations de fonctionnement et d'investissement, le remboursement du Fonds de roulement, les affectations de surplus accumulés et les divers règlements d'emprunts ;

QUE le remboursement de la dette à long terme sera, pour cette période budgétaire, de 183 000 \$;

QUE le remboursement du Fonds de roulement pour le projet de la mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame sera, pour l'année 2022, de 20 000 \$;

QUE des affectations de surplus accumulé seront faites pour un total de 509 392 \$, tel qu'il suit, soit 67 500 \$ qui serviront à équilibrer la taxation en eau potable et 441 892 \$ afin de balancer le budget ;

QUE le total des immobilisations pour cette même période est de 1 500 500 \$

QUE la Municipalité prévoie faire un règlement d'emprunt pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville/Bibliothèque soit pour un montant de 330 000 \$;

QUE la Municipalité prévoie faire un règlement d'emprunt afin de financer les citoyens pour les rendre conforme à la réglementation gouvernementale concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées - Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r.22), au montant de 400 000 \$;

QUE le rapport prévisionnel déposé en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les détails de ce budget soient présentés dans une publication qui sera distribuée à tous les citoyens par le biais d'un envoi postal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

04. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-74

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 19h35.

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/
greffière/trésorière